

BIENTOT UN PROCES DANS L'ATTENTAT DU 7 MARS 2015 A BAMAKO

vendredi 11 septembre 2020, par [Thémis](#)

Ce jeudi 10 septembre, la FENVAC participait à une audition à partie civile dans le cadre de l'attentat qui a eu lieu à Bamako le 7 mars 2015 au restaurant la Terrasse. Parmi les cinq victimes, un français avait perdu la vie.

Le juge d'instruction en charge de l'affaire a pu fournir aux parties civiles un certain nombre d'informations parmi lesquelles la tenue d'un procès à la cour d'assises de Bamako très prochainement au cours duquel l'auteur des faits sera jugé. Le magistrat n'a pas manqué de souligner le caractère exceptionnel de ce procès de part la rareté d'avoir l'assassin en personne aux mains de la justice. Ce même homme étant impliqué et auteur de plusieurs autres attentats au Mali, il est envisageable que plusieurs affaires soient traitées simultanément.

En raison du contexte sanitaire et sécuritaire actuel au Mali, la famille de la victime ainsi que les rescapés privilégient pour le moment leur participation à ce moment de justice tant attendu par une retransmission en direct du procès à Paris plutôt qu'un déplacement à Bamako qui pourrait s'avérer dangereux. Pour l'heure, aucun accord entre la France et le Mali n'est intervenu pour garantir cette retransmission.

Comme elle l'avait fait pour l'attentat du Musée du Bardo à Tunis, la FENVAC militera pour que la famille de la victime française décédée puisse bénéficier du même dispositif.

Dans l'attente d'être à ses côtés dans ce temps de justice tant attendu, nous réitérons notre soutien aux victimes et à leurs proches.